

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Le dix du mois de septembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de Margencel, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick BONDAZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, M. Thierry MARTIN-COCHER, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, Mme Anita DESUZINGE, Mme Valérie GAILLARD, M. Marc POTEZ, Mme Corinne PLASSAT, Mme Amélie VIOLLET, Mme Kathy CHATELAIN, Mme Alexandra DURAND, Mme Valérie BARDET, M. Maxime MUDRY, M. David BALISTRERI.

Mme Alexandra DURAND est arrivée à 20h45

Secrétaire de séance : M. Christian DETRAZ

Date de la convocation : le 04 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JUILLET 2020 :

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. INTERCOMMUNALITÉ :

1. THONON AGGLOMÉRATION – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 :

En application de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2019 de Thonon Agglomération a été communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation de M. le Maire, prend acte du rapport d'activité 2019 de Thonon Agglomération.

III. CONSEIL MUNICIPAL :

1. COMPOSTIÈRE DE SAVOIE – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET SUPPLÉANT :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du mail reçu de la Préfecture de la Haute Savoie, chargée d'établir l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition nominative de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) des installations du site de la Compostière de Savoie, situées sur le territoire de la Commune de Perrignier et exploitées par la SUEZ ORGANIQUE SAS. Pour cela, le Conseil Municipal est invité à désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à cette commission.

M. Christian DETRAZ se propose pour être nommé membre titulaire et Mme Anita DESUZINGE se propose pour être nommée membre suppléant de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) des installations du site de la Compostière de Savoie.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, décide de nommer M. Christian DETRAZ membre titulaire et Mme Anita DESUZINGE membre suppléant de la Commission de Suivi de Site (C.S.S) des installations du site de la Compostière de Savoie.

IV. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. JARDIN DU SOUVENIR – RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

M. le Maire donne lecture du projet du règlement intérieur pour le jardin du souvenir aménagé dans le cimetière communal de Margencel.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement du Jardin du Souvenir aménagé dans le cimetière Communal de Margencel.

2. ABCJ : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DANS L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE MARGENCEL

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dans l'extension du Groupe Scolaire. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2020, la commune met à la disposition de l'Association Bas-Chablais et Jeunes, en charge de l'accueil périscolaire des enfants de l'école de Margencel, des locaux se trouvant dans l'extension du groupe scolaire situés au 191 route de Bisselinges d'une superficie totale de 232.55 m².

Comprenant :

- Une salle d'une superficie totale de 146.83 m² pouvant être séparée en deux parties (53.85 m² et 92.98 m²) par une cloison amovible,
- Un bureau d'une superficie de 31.10 m²,
- Un dortoir d'une superficie de 23.70 m²,
- Des sanitaires d'une superficie totale de 30.92 m²,

Les locaux sont livrés « nus » sans matériel. Un inventaire du mobilier fourni par l'ABCJ sera demandé au moment de la signature de la convention et sera réactualisé au mois de septembre de chaque année en présence des deux parties.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention de mise à disposition de locaux, à titre gratuit, dans l'extension du groupe scolaire de Margencel.**
- **De mettre à disposition les locaux se trouvant dans l'extension du groupe scolaire située 191 route de Bisselinges à Margencel d'une superficie totale de 232.55 m² à l'Association Bas-Chablais et Jeunes.**
- **D'autoriser M. le Maire, à signer la convention à venir avec l'Association Bas-Chablais et Jeunes.**

V. FINANCES

1. USM – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de l'Union Sportive de Margencel reçu en mairie concernant une demande de subvention exceptionnelle de 5 000€. En effet, depuis ces 3 dernières années, l'USM rencontre des difficultés de trésorerie (perte de plus de 13 000€). Malgré l'augmentation du prix des licences et la réduction de leurs achats de fournitures sportives, les dépenses sont de plus en plus importantes (augmentation du nombre d'équipes seniors, masculines et féminines, frais d'arbitrage en sus et un éducateur à indemniser).

M. le Maire et Mme Kathy CHATELAIN ont rencontré M. David GRAUSER, président de l'USM et M. Maurice LEVRAY, trésorier, afin d'avoir plus d'éléments sur cette demande. Un bilan succinct des finances de l'association leur a été fourni lors de cette rencontre.

M. Thierry MARTIN-COCHER rappelle qu'une subvention de 3 500€ leur est déjà allouée chaque année.

Mme Amélie VIOLLET et M. David BALISTRERI, licenciés à l'USM ne prendront pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, avec 13 voix contre et 4 abstentions (M. Maxime MUDRY, M. Patrick GRAND, Mme Corinne PLASSAT et M. Marc POTEZ) décide de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000€ à l'Union Sportive de Margencel. Le Conseil Municipal souhaite que le président de l'USM fournisse un bilan plus précis de l'état des finances de l'association.

2. GROUPE SCOLAIRE : SUBVENTION DE NOËL 2020 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est, comme chaque année, sollicitée par Mme BONDAZ Anne-Laure, pour le financement d'une subvention de Noël pour l'ensemble des élèves du groupe scolaire de Margencel, soit 256 enfants.

Les années précédentes, une subvention de 11 € était allouée par enfant. La somme attribuée sera utilisée pour offrir un livre par élève et des jeux en maternelle.

M. le Maire propose de verser une subvention de Noël pour l'année 2020 d'un montant de 2 816.00€ soit 11 € x 256 élèves.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'accorder cette subvention de Noël d'un montant de 2 816.00 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire pour l'année 2020.**

VI. PERSONNEL

1. CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT D'AGENT ADMINISTRATIF :

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

POINT TRAVAUX :

M. Didier RENAUD fait un point sur les différents travaux réalisés sur la Commune.

- GROUPE SCOLAIRE :

Quelques réserves sont encore en attente concernant les travaux de l'extension du Groupe Scolaire, M. Didier RENAUD ne cesse de relancer les entreprises.

- MOULIN PINGET :

Les travaux concernant l'assainissement du Moulin Pinget ont été réalisés. Une fosse septique a été installée par les entreprises Locker TP et EURL PBO. M. Didier RENAUD tient à remercier les agents des Services Techniques pour le travail fourni.

RENTRÉE SCOLAIRE :

Mme Dominique JORDAN fait un point sur la rentrée scolaire. 256 élèves sont scolarisés à l'école pour cette année. Le protocole sanitaire pour la restauration scolaire est très contraignant et plusieurs difficultés se sont présentées dès le premier jour (service à l'assiette, pas de brassage entre les élèves...). Mme Dominique JORDAN doit rencontrer les animateurs de l'ABCJ pour revoir l'organisation de la cantine.

POINT ENVIRONNEMENT :

M. Franck BOUCHET informe le Conseil Municipal qu'une réunion « Environnement » est prévue le vendredi 2 octobre à 20h00.

POINT URBANISME :

M. le Maire, Mme Corinne THUILLIER et M. Didier RENAUD ont rencontré la société NEXITY pour la présentation d'un projet sur la zone d'OAP de Jouvernex en compagnie de Mme Valérie BOULLET de Thonon Agglomération et de Mme Anne RAIMOND architecte conseil du CAUE.

Mme Corinne THUILLIER rappelle que dans le règlement du PLUI, la zone d'OAP de Jouvernex prévoit 50 logements par hectare soit pour cette zone 73 logements de type collectifs ce qui est important pour cette zone.

Les Elus ont donc demandé de retravailler le projet de cette zone avec Thonon Agglomération et l'Architecte du CAUE.

POINT COMMUNICATION :

M. Thierry MARTIN-COCHER informe le Conseil Municipal que le prochain fil du Redon est en cours d'élaboration. Mme Corinne THUILLIER demande s'il serait possible de remettre un article sur le brûlage à l'air libre car une demande a été faite à la Mairie cette semaine.

COVID 19 :

M. le Maire indique qu'une note « COVID » a été envoyée à tous les présidents des associations pour l'utilisation des salles communales. Le règlement de la Salle des Fêtes et une attestation « covid » doivent être retournés signés par chaque président. Pour les Vestiaires du Foot, ces derniers sont autorisés par petit groupe, les douches ne seront pas accessibles pour le moment.

FOODTRUCK :

M. le Maire a rencontré M. Jordan RAMBAUD pour un projet de foodtruck sur la commune de Margencel. Ce dernier souhaite créer un foodtruck, il souhaiterait proposer des burgers et des pâtisseries « fait maison » avec des produits locaux. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet. M. le Maire propose de revoir M. RAMBAUD pour avoir plus d'éléments sur ce projet (horaires, lieux) afin de mettre la décision à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

VIRADE DE L'ESPOIR :

M. Bertrand JACQUET annonce aux membres du Conseil Municipal que la Virade de l'espoir prévue cette année sur la commune de Sciez a été annulée en raison de la difficulté des mesures sanitaires à prendre lors du rassemblement de cet événement.

Le Comité de la Virade souhaite mettre en place des actions moins importantes afin de récolter de l'argent. Pour cela, une marche va être organisée sur la commune de Sciez et 1000 parts de tarte aux pommes vont être fabriquées par les membres du Comité et seront vendues le Dimanche 27 septembre sur la place de Jouvernex et au four banal de Margencel.

AUTRES DEMANDES :

M. Bertrand JACQUET souhaite savoir ce que devient le local de l'Association Bas-Chablais et Jeunes dans l'ancienne école de Jouvernex. Mme Dominique JORDAN lui répond que le local n'est plus utilisé par l'association. Un courrier va être envoyé à l'ABCJ pour que le matériel entreposé dans ce local soit retiré rapidement.

Mme Valérie BARDET, conseillère municipale et présidente du Foyer Rural de Margencel souhaite savoir s'il serait possible de mettre un panneau d'indication pour la salle du Foyer Rural qui se trouve sous la salle des fêtes. M. le Maire lui répond que le projet de panneaux d'indications pour signaler les bâtiments communaux est en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de Séance,
M. Christian DETRAZ



Le Maire,
M. Patrick BONDAZ

